



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pédagogie

Question écrite n° 7529

Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à M. le ministre de l'éducation nationale de lui indiquer sa position sur la question des méthodes d'enseignement en primaire. Il souhaite connaître sa position sur la méthode globale, et plus généralement sur les méthodes pédagogiques qui ont été mises en oeuvre dans les IUFM depuis quinze ans. Il souhaite savoir s'il entend s'inscrire dans la continuité de l'action déjà engagée sur ce thème depuis 2005.

Texte de la réponse

Conformément à l'article 48 de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, un nouvel article (L. 912-1-1) a été inséré dans le code de l'éducation. Cet article précise : « La liberté pédagogique de l'enseignant s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'éducation nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des corps d'inspection. » Le travail engagé par le ministère de l'éducation nationale vise à redonner aux maîtres toute leur responsabilité en matière pédagogique dans le cadre des programmes. Il faut aujourd'hui dépasser le débat sur la méthode pour faire entrer le service public d'éducation dans une logique de résultat. C'est le sens des mesures annoncées par le ministre, principalement la publication de programmes plus courts et plus précis et la refonte des dispositifs d'évaluation des élèves et des maîtres.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7529

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2007, page 6267

Réponse publiée le : 4 mars 2008, page 1853